



CONGE SPORTIF - CERTIFICAT DE L'EMPLOYEUR

Pour qu'une personne puisse bénéficier du congé sportif :

- * son employeur doit aviser favorablement la demande
- * le bénéficiaire doit être affilié de manière continue à la sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg depuis au moins 6 mois. Si le bénéficiaire a changé d'employeur au cours des 6 mois précédant la demande de congé sportif il doit attester son affiliation avec un certificat du Centre Commun de la Sécurité Sociale.

Le présent certificat signé est à envoyer par mail à congesportif@sp.etat.lu ou par courrier à l'adresse mentionnée en bas de page.

Employeur / Société

Dénomination

Adresse

Responsable du service du bénéficiaire

Mail

Tél.

Bénéficiaire du congé sportif

Nom

Prénom

Matricule

Le bénéficiaire est occupé dans notre société depuis le

Absence au travail

Événement sportif

Début de l'absence

Fin de l'absence

Nombre de jours ouvrés

Observations

Je soussignée(e)

certifie par la présente l'avis favorable pour l'absence au travail de notre employé pour la période susmentionnée.

, le